



AVIS AUX ELECTEURS

En charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, la Commission de Contrôle s'est réunie le Jeudi 20 Février 2020.

A l'issue de la cette réunion, il a été procédé à l'arrêt de la liste électorale qui, comme le prévoit la réglementation en vigueur est mise à disposition des électeurs (art. L19-1 et R.13 du Code Electoral) :

- par voie de consultation sur place auprès du secrétariat de la Commission de Contrôle (service élections – 1^{er} étage du centre administratif)

Drancy, le 24 Février 2020

Le Secrétariat de la Commission de Contrôle

